

# En trottinette : *je pense à ma sécurité*

- > Je porte un **casque** conformément à la réglementation.
- > Je me sépare de mon casque audio.
- > Je n'utilise pas mon téléphone.

Je dois **obligatoirement** équiper ma trottinette :

- > **de feux de position** avant et arrière.
- > **de dispositifs rétro-réfléchissants** arrières et latéraux (catadioptrés).
- > **d'un avertisseur sonore**.
- > **d'un système de freinage**.



- > Je ne transporte pas de passager



- > Je **protège ma trottinette contre le vol** même pour un court instant, dans mon garage et avec un antivol adapté.
- > J'emporte ma batterie amovible.
- > Je fais graver ma trottinette.
- > J'évite les endroits isolés et je la rentre la nuit.

- > Je porte un **équipement rétro-réfléchissant** de nuit.
- > Je porte un **vêtement retro réfléchissant** de jour si la visibilité est insuffisante.

**25**

- > C'est la limite de ma vitesse **autorisée** sur La voie publique.

- > Je dois **assurer** ma trottinette électrique qui est classée dans la catégorie des Engins de déplacement personnel motorisé.



- > Au minimum je dois avoir une assurance responsabilité civile.



# À vélo : je pense à ma sécurité


## Je dois obligatoirement équiper mon vélo :

> **de dispositifs rétro-réfléchissants (catadioptrés)** : de couleur rouge à l'arrière, de couleur blanche ou jaune à l'avant, de couleur orange sur les côtés et sur les pédales,

> **de feux de position** : l'un émettant une lumière jaune ou blanche à l'avant et une lumière rouge à l'arrière,

> **de freins** : avant et arrière et le tout en bon état de marche,

> **d'un avertisseur sonore** : le son doit être entendu à 50m au moins.

 > **Je dois assurer mon vélo électrique** si sa puissance >250W et vitesse >25Km/h.

> Au minimum je dois avoir une assurance responsabilité civile.

### > Je porte un casque

Le conducteur et le passager d'un cycle, portent un casque attaché conforme à la réglementation.

### > Je porte un gilet rétro-réfléchissant

certifié pour tout cycliste. Il est obligatoire.



> Je me sépare de mon casque audio

### > Je n'utilise pas mon téléphone.

L'usage du téléphone tenu en main est également interdit.



> **Je protège mon vélo contre le vol** même pour un court instant, dans mon garage et avec un antivol adapté.

> J'emporte ma batterie amovible.

> Je fais graver mon vélo.

> J'évite les endroits isolés et je le rentre la nuit.

